Le jeudi 24 mai 2018

Les animateurs du bassin sud Deux-Sèvres

Aux

Distingués membres du comité de pilotage du
Bassin sud des Deux-Sèvres

Objet : **Réunion N°3 du comité de pilotage du bassin d'éducation et de formation du sud des Deux-Sèvres**

Bassin d'éducation et de formation du sud des Deux-Sèvres

Les animateurs

A. FAVRIS,
Collège St Exupéry
05.49.07.50.70
aymeric.favris@ac-poitiers.fr

N. LAURENT
Lycée JF Cail
05.49.29.81.27
Nicolas.Laurent@ac-poitiers.fr

Site : http://etab.ac-poitiers.fr/bassin-sud79/

Chers collègues,

Comme annoncé lors de notre dernière réunion en comité de pilotage en janvier dernier, nous avons l'honneur de vous convier à notre troisième et ultime comité de pilotage de bassin de cette année scolaire, le

JEUDI 24 MAI 2018

DE 9H00 à 11H00

Au Lycée Jean François Cail de Chef Boutonne

Selon l'ordre du jour suivant :

- Ordre du jour de l'assemblée générale
- Bilan sur les travaux en commission
- Bilan sur les activités du comités de pilotage (projet de bassin, liaison entre bassins)
- Mandat des animateurs
- Cap du bassin pour 2018-2019 et calendrier prévisionnel
- Questions diverses

Liste des présents :

Mme Jounneau (CIO Niort), Mme Paillé, G Barré, Mme Léon, T Jean Main, N Laurent, A Favris, Saint Exupéry Brioux

- Bilan sur les travaux en commission.

Cette années, ont travaillées deux commissions, celle consacrée à l'orientation et celle consacrée aux EANA. La commission consacrée aux parcours singuliers n'a pu être réunie.

Compte rendu de l'activité de la commission orientation : Magali Paillé

La commission s'est réunie le 8 mars 2018.

Le sujet à traiter était trop vaste. La commission a choisi de le scinder et de ne traiter que la problématique attachée à l'orientation et à l'information :

Comment informer au mieux les élèves et les familles ?

1/ Le projet est de bâtir un document commun de présentation dynamique de toutes les poursuites d'étude post 3ème. Ce document partagé, mutualisé, en la possession de chaque perdir de lycée, permettra à un proviseur, un adjoint de représenter ses collègues lors des réunions d'information des familles. Cela présente deux avantages :

- Eviter les effets catalogues et perception par les familles de concurrences qui n'existe pas
- Optimiser l'engagement des équipes de direction en collège.

2/ Imaginer de cibler les réunions d'information, une soirée 2GT, une soirée 2BacPro et CAP

3/ Imaginer de proposer un forum des métiers aux élèves et aux familles par territoire de CLEE

Compte rendu de l'activité de la commission eana : Lydie Lenoir

Mme Léon, adjointe de l'établissement restitue les travaux de la commission. La commission s'est réunie le mercredi 16 mai 2018.

Cette commission traite d'une problématique encore très présente en EPLE mais surtout en LP cette année.

Les échanges nombreux ont débouché sur :

1 / La synthèse suivante,
Sollicitées par le Chef d'établissement, leader pédagogique, les équipes enseignantes s'engagent avec bienveillance, générosité et professionnalisme. Les valeurs fondamentales sont à l'œuvre.
L'expertise pédagogique conduit à élaborer des outils, des procédures en équipe, propre à chaque EPLE.
Cet engagement n'est pas professionnalisé car aucune structure durable n'est constituée au-delà de l'année scolaire et validée par l'autorité.
Les corps d'inspection sont absents dans le traitement de la problématique. La ressource provient de la DSDEN, CASNAV, IEN-IO, CIO.
Les équipes sont en recherche de sens quand le critère administratif de l'âge vient rompre tout parcours patiemment élaboré. Cela peut cristalliser des tensions, qui se retournent vers le Chef d'établissement, représentant de l'état.

2) l'énoncé des perspectives 2018/2019 :
- Comment améliorer la prise en charge et la scolarisation des EANA ?
- Comment mieux accompagner les équipes enseignantes dans cette démarche ?
Données chiffrées, le CIO totalisait en 2017 120 bilans et uniquement 33 en 2018.
Le flux traité par l'Education Nationale, serait plus faible ? Il manque les données de Mme Godeau, qui annonçait en octobre 2017, 20 bilans par mois.
Pour autant, les collèges excentrées qui l'an dernier étaient, à cette date, sollicités, ne le sont pas aujourd'hui.
- Comment mieux accompagner les équipes enseignantes dans cette démarche ?
La réponse se joue sur deux axes :
L'axe pédagogique :

- Un flux en EPLE moins massif (à consolider)
- Repérer les ressources mobilisables en EPLE (certification FLE, collègues volontaires), formaliser les pédagogies qui ont été adaptées et qui ont fonctionné, formaliser les procédés internes qui ont fonctionné

- Ne pas oublier la limite administrative (-18ans) qui s'imposera à la réalisation du projet du jeune !
- La mise en œuvre d'un projet individuel d'accompagnement pédagogique, sa formalisation est un outil parlant et structurant (PPS, PIRE, …)
- La conception et la mise en œuvre d'une fiche de liaison entre les partenaires (CASNAV/école/collège/lycée) permet de sécuriser la prise en charge pédagogique en renforçant la cohérence et en mutualisant les savoir-faire.

L'axe politique :
Quel est aujourd'hui le cap politique suivi par l'institution ?

- M l'IA-DASEN doit-être sollicité et nous donner la conduite à tenir
- Le conseil départemental doit nous permettre de comprendre la logique effective du traitement de la problématique des migrants en Deux-Sèvres
- La préfecture doit nous permettre de comprendre la logique politique, structurelle qui est à l'œuvre et la place que l'EPLE y prend.

Le « mieux accompagner » débouche sur des axes forts et des messages forts. Le bassin peut constituer l'organisation institutionnelle qui peut permettre aux équipes de direction de solliciter les éléments de traitement de la problématique des EANA en EPLE.

- Bilan sur les activités du comité de pilotage (projet de bassin, liaison entre bassins)

Lors de l'assemblée générale du 19 octobre 2017 puis du comité de pilotage du 18 janvier 2018, nous nous étions accordés sur un certain nombre de chantiers :

1/ le projet de bassin-sud79

Il s'agit tout d'abord de réaliser le diagnostic du territoire du bassin. Pour ce faire, nous comptons nous appuyer sur les démarches des EPLE qui eux mêmes sont en voie de réalisation de leurs projets d'établissement.

L'échéance, d'abord fixée à la fin mai par Mme la Rectrice a été repoussée à octobre 2018.

Le bassin a pour projet d'écrire à chaque établissement le composant et de demander trois éléments saillants du diagnostic et un axe fort, une ambition forte de leur projet d'établissement.

Il va de soi que le projet académique constituera également un cadre à l'exercice.

Nous avons décidé avec Nicolas, d'écrire aux EPLE avant les congés d'été dans la perspective de recueillir les éléments demandés pour le 15 septembre. Une synthèse sera alors présentée à la première AG 2018-2019.

2/ Le BEF a vocation à réunir les équipes de direction des EPLE le constituant et à proposer un espace d'échanges, un espace d'information, un espace de formation, un espace de travail et de propositions.

Cet exercice est rendu possible par certains leviers d'autonomie.

Cet espace indispensable se réduit. Il n'existe plus dans l'académie de Poitiers que 3 bassins en activité. Les deux de Charentes maritimes et celui des Deux Sèvres sud.

Rappelons que la démarche éclore est propre à l'académie de Poitiers et que la logique de fonctionnement en bassins est réglementaires et est le fondement des travaux de perdir dans l'académie de Bordeaux et de Limoges. Rappelons enfin que les travaux de « fusion » de nos trois académies en une seule couvrant la Nouvelle Aquitaine vont bon train.

Notre projet d'animateurs est de proposer une réunion académique d'animateurs de BEF à laquelle nous associerons des perdir des deux départements où les BEF n'existent plus qui seraient intéressés pour relancer une activité de bassin sur leurs territoires respectifs.

Il s'agirait alors de solliciter notre gouvernance sur l'autonomie des bassins en prenant appui sur leur dynamisme et leurs productions.

Une réunion sera organisée d'ici juillet 2018.

- Mandat des animateurs

Les animateurs sont élus pour un mandat de deux ans renouvelable une fois. Le premier mandat arrivera à échéance au 1er septembre 2018. Il s'agira donc de solliciter des actes de candidature dans la perspective d'élections lors de la 1ère AG de 2018-2019.

- Ordre du jour de l'assemblée générale

Après échanges, il nous paraît logique de déterminer l'ordre du jour suivant à notre prochaine AG :

  - Bilan sur les travaux en commission de l'année scolaire 2017-2018
  - Bilan sur les activités du comité de pilotage (projet de bassin, liaison entre bassins)
  - Mandat des animateurs
  - Cap du bassin pour 2018-2019 et calendrier prévisionnel
  - Questions diverses

- Cap du bassin pour 2018-2019 et calendrier prévisionnel

Le cap consiste à poursuivre la structuration du bassin en vue de consolider l'espace de réunion dont nous avons besoin et qui est légitimement présent.

L'élaboration puis le vote du projet de bassin sera un acte fondateur important.

Les travaux en commission en garantiront le dynamisme.

La production et les publications et communication de ces productions en donneront la visibilité et forgeront l'utilité.

  - CoPil N°1_1819 : jeudi 27/09/2018
  - AG N°1_1819 : élections des animateurs, mardi 16/10/2018
  - CoPil N°2_1819 : mercredi 23/01/2019
  - AG N°2_1819 : temps fort de formation, information, animation, le jeudi 7 février 2019
  - CoPil N°3_1819 : le mardi 21 mai 2019
  - AG N°3_1819 : clôture, le jeudi 6 juin 2019

- Questions diverses

  - PARCOURSUP ..., c'est un sujet qui préoccupe les equipes de direction, les demandes, les réponses positives, le suivi, le pilotage du dispositive et l'évolution.
  - Le devenir des CIO, le projet de la grande region dans le champs de l'orientation, le maintien d'un seul CIO départemental, le devenir des psy-EN. Mme Jounneau solicite un positionnement du BEF sur une demarche qui, comme elle va vite, soulève des inquietudes.

    Non car ce n'est pas la vocation du BEF qui pourra consacrer des projets de commissions mais qui ne doit pas s'engager sur le terrain syndical.